

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2201

11 novembre 2009

SOMMAIRE

Aerium QUELBUILD S.à r.l.	105639	I.B.L. Luxembourg S.A.	105625
Aerium QUELBUILD S.à r.l.	105639	JER Manhattan S.à r.l.	105648
Agregat S.A.	105603	JER Manhattan S.à r.l.	105647
Agri-Metal	105605	John K. S.A.	105647
Alcuilux Desox S.A.	105646	Kyriel S.A.	105603
Alpha DB Lindsell Limited S.C.S.	105624	Lobster S.à r.l.	105617
Angel Management (Lux) S.à r.l.	105635	Luxconsult	105619
Atelier Winandy S.à r.l.	105612	Macrosoft Investholding S.à.r.l.	105622
Balta Reinsurance	105615	Macrosoft Participations Group S.à.r.l. ...	105622
Beta DB Lindsell Limited S.C.S.	105621	PAUL International	105621
B.G. Assur	105640	Polish Equity Partners S.à r.l.	105635
BROCKMONT International S.A.	105626	Quelbuild SàRL	105608
Callysto S.A.	105648	Real Estate Fund S.à r.l.	105627
Caret Berzig S.à r.l.	105647	Real Estate Fund S.à r.l.	105627
CARET Land S.à r.l.	105647	Repco 11 S.A.	105604
Caret Properties S.à r.l.	105647	Schneider International	105618
COFIPARINTER - Compagnie Financière de Participations Internationales S.A. ...	105609	SCI PIVOINA, société civile immobilière	105615
Co-Investor (Lux) Beteiligungs-Gesell- schaft	105626	Stratton Capital S.à r.l.	105606
Comissão Social Cultural Apoio e Despor- tiva Guinée-Bissau	105609	Studio M Sàrl	105602
Compagnie Internationale de Participa- tions et de Financements pour l'Industrie en Afrique	105620	Sutron Europe S.A.	105640
Corsair III Benelux Investments S.à r.l. ...	105626	Taurus Properties S.à r.l.	105633
Corsair III Investments (Luxembourg) S.à r.l.	105625	Terra Mundus Solar S.à r.l.	105648
Crescent Euro Self Storage Investments II S.à r.l.	105637	Tiber Holdings S.A.	105604
Electrabel Invest Luxembourg	105623	Tiger Fiduciaire S.C.	105611
Epazote S.A.	105608	Vantage Advisors (Luxembourg) S.A. ...	105618
Facedogs S.à r.l.	105619	VFS Europe S.à r.l.	105648
Goldman & Company Holding S.A.	105639	Warner Chilcott Intermediate (Luxem- bourg) S.à r.l.	105620
Hawthorn Participation S.A.	105621	WC Luxco Holdings S.à r.l.	105609
Hotelinvest S.A. Holding	105620	White Peacock Sàrl	105627
		White Rock Reinsurance	105612
		Yacuba S.A.	105625
		Zarlux S.A.	105614

Studio M Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 6A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 148.806.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf.

Le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

Ont comparu:

1. Maria PELLICONE, coiffeuse, demeurant à L-5754 Frisange, 1, op der Gell.

2. Mike SARTORI, coiffeur, demeurant à L-5754 Frisange, 1, op der Gell.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de STUDIO M SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Frisange.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un salon de coiffure pour hommes et dames, le commerce d'articles de la branche, de produits cosmétiques et d'hygiène, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS (12.400,-) EUROS, représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-QUATRE (124,-) EUROS chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Maria PELLICONE, quatre-vingt-onze parts sociales	91
2) Mike SARTORI, neuf parts sociales	9
Total: Cent parts sociales	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent trente (730,-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-5752 Frisange, 6a, route de Luxembourg.

- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

- Sont nommés gérant, pour une durée illimitée:

1. Maria PELLICONE, coiffeuse, demeurant à L-5754 Frisange, 1, op der Gell, gérant administratif.

2. Marlène ARENSDORFF, coiffeuse, demeurant professionnellement à L-5752 Frisange, 6a, route de Luxembourg, gérant technique.

105603

La société est engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Déclaration

En application de la loi du 12 novembre 2004 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: PELLICONE, SARTORI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 1^{er} octobre 2009. REM 2009/1287. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 26 octobre 2009.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009136254/67.

(090164807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Agregat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 120.254.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration de la société tenue en date du 12 octobre 2009 que Maître Karine MASTINU, avocate, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle a été cooptée aux fonctions d'administrateur de la société en remplacement de Maître Lydie LORANG, démissionnaire.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009136528/17.

(090164402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Kyriel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 88.406.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration de la société tenue en date du 12 octobre 2009 que Maître Karine MASTINU, avocate, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle a été cooptée aux fonctions d'administrateur de la société en remplacement de Maître Lydie LORANG, démissionnaire.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009136633/17.

(090164489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Repc 11 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 112.952.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 20 mai 2009 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008

Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Pii KETVEL, demeurant professionnellement actuellement à L-1233 Luxembourg, 2 rue Jean Bertholet, administrateur A;

2. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement à L-1139 Luxembourg, 50, rue des Sept-Arpens, administrateur A;

3. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 22, avenue Monterey, administrateur A;

4. Monsieur Paul SHIELS, demeurant actuellement à 7 Walther Von Cronberg Platz, 60594 Francfort, Allemagne, administrateur B;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Référence de publication: 2009136544/22.

(090165093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Tiber Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 31.543.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 9 octobre 2009

Il a été décidé:

1. D'acter les démissions:

- de Mesdames Natacha Steuermann, Cristina Floroiu et Mademoiselle Estelle Matera, Administrateurs en fonction;

- de la société FIDALPHA S.A., Commissaire aux Comptes en fonction.

2. De nommer:

- quatre nouveaux Administrateurs en remplacement des Administrateurs démissionnaires pour un terme expirant à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2013 à savoir:

* Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 04/10/1969 à Luxembourg, domicilié professionnellement à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau;

* Monsieur Michaël Zianveni, juriste, né le 04/03/1974 à Villepinte (France), domicilié professionnellement à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau;

* Monsieur Sébastien Gravière, juriste, né le 09/04/1973 à Nancy (France), domicilié professionnellement à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau;

* Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né le 16/01/1975 à Vielsalm (Belgique), domicilié professionnellement à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau;

- un nouveau Commissaire aux Comptes, en remplacement du Commissaire aux Comptes démissionnaire pour un terme expirant à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2013 à savoir:

* la société CEDERLUX-SERVICES S.à.r.l., RCS Luxembourg B 79.327, ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit: Messieurs Marc Koeune, Michaël Zianveni, Sébastien Gravière et Jean-Yves Nicolas.

Le Commissaire aux Comptes est CEDERLUX-SERVICES S.à.r.l.

3. de nommer Monsieur Marc Koeune à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

4. De transférer le siège social de la société du 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009137129/37.

(090165470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Agri-Metal, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 25, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 113.054.

L'an deux mil neuf, le quatorze septembre

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

La société anonyme Européenne de Conseils S.A. dont le siège social est à L-9990 Weiswampach, 45, Duarrestroos, inscrite au registre de commerce sous le numéro B48774,

Ici représentée par Monsieur Alain CHARLIER, demeurant professionnellement à Troisvierges en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 22 juillet 2009, laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par les parties et le Notaire soussigné, restera ci-annexée pour être enregistrée avec le présente acte.

Lesquels comparants ont exposé au notaire:

- que la société AGRI-METAL Sàrl a été constituée suivant acte reçu par le notaire Anja HOLTZ, soussignée, en date du 15 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 921 du 11 mai 2006,
- que les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, en date du 07 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1773 du 22 septembre 2006;
- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 113054,
- qu'elle a un capital de douze mille quatre cent (12.400,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune,
- que les comparants sont les seuls associés représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée "AGRI-METAL" avec siège social à L-9647 Doncols, 25 Bohey,
- que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeubles.

Ensuite la comparante, se réunit en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît valablement convoquée, a requis le notaire instrumentant d'acter sa décision prise à l'unanimité sur l'ordre du jour:

Première résolution

L'assemblée constate qu'il est intervenu diverses cessions de parts, savoir:

- Première cession de parts:

entre Monsieur Vincent DEPRET employé privé, demeurant à B-6900 Marche-en-Famenne, 40, rue des Fauvettes, propriétaire de 99 parts sociales et Monsieur Jacques DELZANDRE, demeurant à B-6900 Marche-en-Famenne, 18, rue des Bergeronnettes; cession intervenue le 16 août 2005.

- Deuxième cession de parts:

entre Madame Ginette Germaine Ghislaine HUBIN, demeurant à B-6900 Marche-en-Famenne, 100, Vieille Route de Liège, propriétaire de 1 part sociale et Monsieur Jacques DELZANDRE, prénommé; cession intervenue le 16 août 2005.

- Troisième cession de parts:

entre Monsieur Jacques DELZANDRE prénommé, propriétaire de la totalité des parts sociales et la société anonyme Européenne de Conseils S.A. dont le siège social est à L-9990 Weiswampach, 45, Duarrestroos, préqualifiée; cession intervenue le 30 septembre 2007.

Approbation et Ratification des cessions de parts

Madame Ginette Germaine Ghislaine HUBIN prénommée, ici représentée par Monsieur Alain CHARLIER, demeurant professionnellement à Troisvierges en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 22 juillet 2009, laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par les parties et le Notaire soussigné, restera ci-annexée pour être enregistrée avec le présente acte, déclare accepter lesdites cessions au nom de la société AGRI-METAL Sàrl conformément à l'article 1690 nouveau du Code civil et n'avoir entre leurs mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Actuellement toutes les parts sociales de la société appartiennent à la comparante prénommée.

Suite à ce constat, l'associée unique décide de modifier l'article 5 alinéa 1 des statuts comme suit:

" **Art. 5. (alinéa 1).** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.

réparties comme suit:

1.- société anonyme Européenne de Conseils S.A. préqualifiée, cent parts	100
Total des parts: cent parts	100"

Deuxième résolution

L'associé unique acte la démission de Madame Ginette HUBIN de son poste de gérante administrative et nomme en ses lieu et place Monsieur Luc François H FOUBERT, administrateur de société, né à Liège, le 26 octobre 1962, demeurant à B-4130 Esneux, 34, rue Père Maron

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 850,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Charlier, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 16 septembre 2009 - WIL/2009/752 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 16 octobre 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009136271/71.

(090164605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Stratton Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 140.747.

In the year two thousand and nine, on the twenty-eighth day of September.

Before us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

AERIUM HOLDINGS S.A., a limited liability company (société anonyme), under Luxembourg Law, having its registered office at 6A Route de Treves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Companies' Register under number B 96.764, here represented by Mrs Sylvie Lexa, companies' director, residing professionally at 6A, route de Treves, L-2633 Senningerberg, by virtue of a proxy, given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the person appearing and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has required the undersigned notary to enact the following:

- AERIUM HOLDINGS S.A. is the sole and current shareholder (the "Sole Shareholder") of STRATTON CAPITAL S. à r.l., a société à responsabilité limitée, a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140747 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary residing in Luxembourg on June 18, 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2080 of August 27, 2008

- that the Company' share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Then appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to create two classes of managers A and B and to amend subsequently Article 12 first paragraph of the Articles of Incorporation of the Company which shall be read as follows:

" **Art. 12. §1.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners. In case there is more than one manager, there will be two classes of managers, one Class A and one Class B, with at least one manager being appointed in each class."

105607

Second resolution

The Sole Shareholder decides to change the power of representation of the Company towards third parties in case of several managers and to amend subsequently Article 12 last paragraph of the Company's Articles of Incorporation as follows:

" **Art. 12. last paragraph.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager. In case there is more than one manager, the Company shall be bound by the single signature of any Class A manager or by the joint signature of any two managers.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to appoint Mr Geoffroy t'Serstevens, born on November 2, 1980 in Namur (Belgium) with professional address in L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, as a B manager for an undetermined period.

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides that Mrs Sylvie Lexa and Mr Ely Michel Ruimy shall remain managers of the company and are designated as B manager and A manager respectively, for an undetermined period.

The board of managers is then composed of:

- A manager: Mr Ely Michel Ruimy
- B managers: Mrs Sylvie Lexa and Mr Geoffroy t'Serstevens.

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-huitième jour de septembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

AERIUM HOLDINGS S.A., (société anonyme de droit luxembourgeois), avec siège social situé au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 96.764, ici représentée par Madame Sylvie Lexa, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- AERIUM HOLDINGS S.A. est le seul associé actuel (l'"Associé Unique") de STRATTON CAPITAL S. à r.l., société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140747 (la "Société"), constituée suivant acte reçu du notaire instrumentant en date du 18 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2080 du 27 août 2008, et

- que le capital de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Alors la partie comparante représentant l'intégralité du capital de la Société a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer deux classes de gérants A et B et de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article 12 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 12. Premier paragraphe.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Dans le cas d'une pluralité de gérants, il y a aura deux classes de gérants: une Classe A et une Classe B, avec au moins un gérant nommé dans chacune des classes."

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le pouvoir de représentation de la Société vis-à-vis des tiers et en conséquence de modifier le dernier paragraphe de l'article 12 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 12. Dernier paragraphe.** La Société est engagée envers les tiers en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la seule signature d'un gérant de la Classe A ou par la signature conjointe de deux gérants.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Monsieur Geoffroy t'Serstevens, né le 2 novembre, 1980 à Namur (Belgique) demeurant professionnellement au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en qualité de gérant B de la société pour une durée indéterminée.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide que Madame Sylvie Lexa et Monsieur Ely Michel Ruimy sont maintenus dans leur fonction de gérant et sont désignés en qualité de gérant B et de gérant A respectivement pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est donc composé de:

Gérant A: Monsieur Ely Michel Ruimy;

Gérants B: Madame Sylvie Lexa et Monsieur Geoffroy t'Serstevens.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et résidence, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Sylvie Lexa, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 12 octobre 2009. LAC/2009/42183. Reçu 75,-.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 octobre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009136234/106.

(090164785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Epazote S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 140.350.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration de la société tenue en date du 12 octobre 2009 que Maître Karine MASTINU, avocate, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle a été cooptée aux fonctions d'administrateur de la société en remplacement de Maître Lydie LORANG, démissionnaire.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009136538/17.

(090164389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Quelbuild SaRL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 66.215.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009136684/10.

(090164932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

WC Luxco Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 148.285.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 22 octobre 2009

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme Madame Christine FIORE, née le 6 avril 1966 en Illinois (USA), résidant professionnellement au 100 Enterprise Drive Rockaway, NJ 07866 (USA) au poste de gérant de la Société pour une durée illimitée avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009136541/16.

(090165118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

COFIPARINTER - Compagnie Financière de Participations Internationales S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 55.802.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 27 mars 2009 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER, Administrateur, et en vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, le conseil nomme en remplacement comme Administrateur du groupe B, sous réserve légale d'approbation de la nomination par la prochaine Assemblée Générale:

Monsieur Laurent Jacquemart, expert comptable, né à Daverdisse le 19/06/1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2010.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009136772/18.

(090164793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

CSCADGB, Comissão Social Cultural Apoio e Desportiva Guinée-Bissau, Association sans but lucratif.

Siège social: Luxembourg,

R.C.S. Luxembourg F 8.117.

STATUTS

Entre les soussignés

1 Présidente - Rodrigues Gomes Mauricio Zacarias Reinaldo

2 Vice-présidente - Dos Santos Armando

3 Secrétaire - Camara da Silva Neulice Eliane

4 Trésorier - Da Silva Eusébio

5 Membre - Sa Emidio Costa Gomes Ivete

6 Membre - Saïdo Baldé

7 Membre - Da Costa João Domingos

Tous de nationalité portugaise, il est créé une association sans but lucratif

Régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle a été modifiée.

Art. 1^{er} . porte la dénomination Comissão Social Cultural Apoio e Desportiva Guinée-Bissau

asbl en abrégé: C S C A D G B

Elle a son siège à: Luxembourg

Art. 2. La C.S.C.A.D.G.B. a pour mission de:

- a) Développer des activités Sportif, Culturelle et sociale.
- b) Promouvoir les contacts entre les Portugais et le peuple Luxembourgeois
- c) Combattre toute forme de racisme et de xénophobie.

Art. 3. La C.S.C.A. D.G.B. poursuit son action dans une stricte indépendance politique.

Art. 4. Elle peut s'associer ou s'affilier à d'autres groupements.

Art. 5. Les associés dont le nombre ne peut être inférieur à 4 sont admis par délibération à la suite d'une demande écrite.

Art. 6. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrit au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après le délai de trois mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant. Est également réputé démissionnaire tout membre dont la qualité de membre n'est renouvelée à la majorité simple, lors de chaque assemblée générale ordinaire.

Art. 7. Les membres peuvent être exclus de commission si d'une manière quelconque ils ont porté gravement atteinte aux intérêts de l'association, à partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix présente, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Art. 8. Les associés, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence du - et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

Art. 9. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut être supérieure à 25€ leur.

Art. 10. L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et extraordinairement chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit au conseil d'administration.

Art. 11. LA convocation se fait au moins 15 jours avant la date fixée pour l'assemblée, moyennant simple lettre missive devant mentionner l'ordre du jour proposé.

Art. 12. Tout proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur objet n'y figurant pas.

Art. 13. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer et commissaires

- Modification des statuts
- Nomination et révocation des administrateurs et commissaires aux comptes
- Approbation des budgets et comptes
- Dissolution de l'association

Art. 14. Elle ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que

Si l'objet de celles-ci est spécialement indique dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents, dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil. Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels se l'est constitué, soit sur la dissolution ces règles sont modifiées comme suit:

- a) La seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ces membres est présente.
- b) La décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents:
- c) Si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des associés ne sont pas présente, la décision devra être homologuée par tribunal civil.

Art. 15. Le vote par procuration est admis lors de l'assemblée générale mais chaque membre présent ne pourra disposer que d'une seule procuration de vote.

Art. 16. Les délibérations de l'assemblée sont portées à la connaissance des membres par simple lettre missive.

Art. 17. La C.S.C.A.G.B. est gérée par le Conseil d'administration élu pour une durée de l'année. Le Conseil d'administration se compose d'un président et de membres élus à majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale.

Art. 18. La C.S.C.A.G.B. qui se réunit sur convocation de son président ou à la demande des trois administrateurs ne peut valablement délibérer que si la majorité des membres au moins sont présents.

Art. 19. La C.S.C.A.G.B. exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de la société.

Art. 20. Il représente la commission dans les relations avec tiers. Pour que la commission soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, 3 signatures de membres en fonction sont nécessaires.

Art. 21. Le Conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activité, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice. L'exercice budgétaire commence le 1^{er} janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport de la commission de vérification des comptes. L'assemblée générale aura lieu avant le 10/11 de chaque année, au fin examen. L'assemblée désigne 2 réviseurs de caisse. Le mandat de ceux-ci est incompatible avec celui d'administration en exercice.

Art. 22. En cas de liquidation les biens sont affectés à une organisation ayant des buts similaires. La décision de liquidation ainsi que le nom des liquidateurs, les modifications aux statuts de même que celles relatives à la composition du Conseil d'administration, sont en outre publiés dans le mois au Mémorial, Recueil Spécial.

Art. 23. Les ressources du - comprennent notamment:

- Les cotisations des membres,
- Les subsides et subventions.
- Les dons ou legs en sa faveur,

Art. 24. Toutes les fonctions exercées dans les organes de la commission ont un caractère bénévole et sont exemptes de toute rémunération.

Fait et passé à Luxembourg le: 19 -10-2009.

Référence de publication: 2009136286/91.

(090164848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Tiger Fiduciaire S.C., Société Civile.

Siège social: L-4026 Esch-sur-Alzette, 197, rue de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg E 3.249.

Assemblée générale extraordinaire de la Cession de parts sociales

Il résulte d'une décision des associés de la société en date du 01/12/2008, que la société Tiger Fiduciaire S. C, No. RC Luxembourg E 3.249, suivant nomination unanime des associés, représenté par les associés et ou le gérant technique actuellement en fonction, ont pris les résolutions suivantes

M. Wagner Gérard, ayant 15 parts (quinze parts) sociales de la société, dont la valeur d'une part sociale étant de 100,00.- Euro, a mis à disposition ses parts sociales de la société.

Le montant de 1.500,00.- Euro a été remboursé à Monsieur Wagner Gérard.

La société Tiger Translations S. C, No. RC Luxembourg E 3.250 ayant 10 parts (dix parts), dont la valeur d'une part sociale étant de 100,00.- Euro, a démissionné et a mis à disposition ses parts sociales de la société.

Le montant de 1.000,00.- Euro a été remboursé à la société Tiger Translations S. C.

Mme KIREEVA Elena a été nommée d'être nouvelle associée et a 23 parts (vingt-trois parts) sociales de la société, dont la valeur d'une part sociale étant de 100,00.- Euro.

Les nouveaux associés de la société sont:

M. Wagner Gérard, comptable, commerçant, né le 03.12.1963 à Esch-sur-Alzette, résidant 197, rue de Belvaux à L-4026 Esch-sur-Alzette,

ayant 2 parts (deux parts) sociales de la société, dont la valeur d'une part sociale étant 100,00.- Euro et ayant 8 % des parts sociales de la société

et Mme KIREEVA Elena, comptable, née le 03.09.1972 à Yonsky (RUS), résidant 65, avenue de la Gare à L-9233 Diekirch

ayant 23 parts (vingt-trois parts) sociales, dont la valeur d'une part sociale étant 100,00.- Euro et ayant 92 % des parts sociales de la société.

Fait et signé sous seing privé, avec la mention "Bon pour cession", en autant d'exemplaires que de parties contractantes ayant un intérêt distinct, à Esch-sur-Alzette, le 01/12/2008.

Bon pour cession
Signature / signature
Les associés

Référence de publication: 2009136511/36.

(090164622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

White Rock Reinsurance, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 24.170.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg 3 septembre 2009

1) Le Conseil prend connaissance de la lettre de démission de M. Clive JAMES en tant qu'Administrateur et Président du Conseil de la Société avec effet au 9 juin 2009.

2) Le Conseil d'Administration décide de coopter M. Markus MENDE, demeurant professionnellement Elisabethenstrasse 15, 4010 Bâle, Suisse, comme nouvel Administrateur en remplacement de M. Clive JAMES, avec effet immédiat.

3) Le Conseil d'Administration décide d'élire M. Lambert SCHROEDER, demeurant professionnellement 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg, comme Président du Conseil en remplacement de M. Clive JAMES, avec effet immédiat.

Pour la société WHITE ROCK REINSURANCE

Signature

Référence de publication: 2009136517/16.

(090164531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Atelier Winandy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9573 Wiltz, 32, rue Michel Thilges.

R.C.S. Luxembourg B 148.785.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le trente septembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- Monsieur Daniel WINANDY, maître serrurier, né à Wiltz, le 17 juillet 1971, demeurant à L-9573 Wiltz, 32, rue Michel Thilges;

2.- Madame Georgette WALDBILLIG, agent immobilier, née à Luxembourg, le 17 septembre 1964, demeurant à L-9573 Wiltz, 32, rue Michel Thilges.

Lesquels comparants, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "ATELIER WINANDY S.à r.l.".

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Wiltz.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'entreprise d'un atelier de serrurerie et de construction métallique ainsi que tout commerce avec les produits et machines y relatifs.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

1.- Monsieur Daniel WINANDY, prénommé, cinquante parts sociales	50
2.- Madame Georgette WALDBILLIG, prénommée, cinquante parts sociales	50
Total: CENT PARTS SOCIALES	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

105614

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1° Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- gérant technique: Monsieur Daniel WINANDY, prénommé;
- gérant administratif: Madame Georgette WALDBILLIG, prénommée.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant technique pour tous les actes du domaine technique et par la signature individuelle du gérant administratif pour tous les actes dans le domaine administratif. Pour toutes les opérations bancaires, la société est valablement engagée par la signature individuelle de chaque gérant.

Ils peuvent conférer des pouvoirs à des tiers.

2° Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: L-9573 Wiltz, 32, rue Michel Thilges.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Daniel Winandy, Georgette Walbillig, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 7 octobre 2009, LAC/2009/41511. Reçu 75,-.

Le Receveur (signé): Franck Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 octobre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009136260/111.

(090164496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Zarlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.665.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière anticipée le 24 septembre 2009

Résolutions

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 19/21, Boulevard du Prince Henri - L-1724 Luxembourg au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 24 septembre 2009.

L'assemblée décide d'accepter les démissions, avec effet au 24 septembre 2009, des membres de l'actuel conseil d'administration:

- Monsieur Vincent THILL, résidant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg,
- Monsieur Stefano DE MEO, résidant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.
- Monsieur Francesco MOLARO, résidant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

L'assemblée décide de nommer avec effet au 24 septembre 2009, les administrateurs suivants:

- Monsieur Davide Murari, résidant professionnellement au 4, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, administrateur;
- Monsieur Mirko La Rocca, résidant professionnellement au 4, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, administrateur;
- Monsieur Frédéric Adam, résidant professionnellement au 4, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, administrateur;

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2010 à tenir en 2010.

L'assemblée décide de ne pas renommer I. C. Dom-Com Sàrl, 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg en qualité de commissaire.

L'Assemblée décide de nommer Mademoiselle Francesca DOCCHIO, demeurant 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2010 à tenir en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2009137171/35.

(090165485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Balta Reinsurance, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 92.168.

Extrait des résolutions du conseil d'administration tenues par voie circulaire le 12 octobre 2009

Le Conseil acte la démission de Monsieur YSENBAERT Didier avec effet au 7 octobre 2009.

Le Conseil coopte la société Dimacor BVBA, dont le siège social est situé Laudinnestraat 82, B-1602 Sint-Pieters-Leeuw, habituellement représentée par Monsieur Cari Verstraelen, Laudinnestraat 82, B-1602 Sint-Pieters-Leeuw. Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la plus prochaine Assemblée Générale.

Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de 2009.

Pour la société BALTA REINSURANCE
AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.
Signature

Référence de publication: 2009136518/16.

(090164527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

SCI PIVOINA, société civile immobilière, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg E 4.172.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf, le 13 octobre

ONT COMPARU:

1) Monsieur Christian PICART, né le 16 avril 1939 à Paris (75 -France), domicilié 3 Chemin en Chenaud, CH 1183 Bursins, en SUISSE, ici représenté par M. Fabrice Geimer en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 6 octobre 2009;

2) Madame Annie COUTRE épouse PICART, née le 15 décembre 1939 à Gien (45 - FRANCE), domiciliée 3 Chemin en Chenaud, CH 1183 Bursins, en SUISSE ici représenté par Mme Catherine Noens en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 6 octobre 2009;

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. La Société a pour objet l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la gestion, la transformation, l'aménagement, l'administration, la location et le cas échéant, la mise à disposition à titre gratuit au profit des gérants, pour compte propre ainsi que, à titre exceptionnel, et sans que cela ne puisse remettre en cause le caractère civil de la société, l'aliénation du ou des biens et droits immobiliers dont elle sera propriétaire, par la vente, l'échange ou l'apport en société.

La Société a également pour objet la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la gestion, la transformation, l'aménagement, l'administration, la location et le cas échéant, la mise à disposition à titre gratuit au profit des gérants, pour compte propre, de tous biens et droits immobiliers au Luxembourg ou à l'étranger, et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu que celles-ci ne modifient pas le caractère civil de la société.

Art. 2. La Société prend la dénomination de "SCI PIVOINA, société civile immobilière".

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de la gérance.

Art. 5. Le capital social est fixé à trois cent quinze mille EUROS (315.000,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de trois mille cent cinquante EUROS (3.150,- EUR) chacune, souscrites comme suit:

1): 50 parts sociales (cinquante parts) par Monsieur Christian PICART

2): 50 parts sociales (cinquante parts) par Madame Annie COUTRE épouse PICART

TOTAL: cent parts sociales (100)

Art. 6. La cession des parts sociales s'opérera par acte authentique ou sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts sociales seront librement, cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non-associés qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les deux tiers du capital social.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la Société, chacun dans la proportion du nombre de parts sociales qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la Société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Art. 9. La Société ne sera pas dissoute par le changement ou le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les nouveaux associés ou survivants, héritiers ou ayants-causes de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la Société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la Société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part sociale la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part sociale comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 10. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Art. 11. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus, pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la Société.

Art. 13. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice commencera à la date de la constitution de la Société pour finir le 31 décembre 2009.

Art. 14. Les associés se réuniront si nécessaire à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les gérants quand ils jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 15. Dans toutes les réunions, chaque part sociale donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés à moins de dispositions contraires des statuts.

En cas de division de la propriété des parts sociales entre usufruitiers et nu-propriétaires, le droit de vote appartient au nu-propriétaire.

Art. 16. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quel qu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à l'unanimité de toutes les parts sociales existantes.

Art. 17. En cas de dissolution anticipée de la Société, la liquidation de la Société se fera par les soins du ou des gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre Société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la Société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 18. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés se sont constitués en assemblée générale, extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Est nommée gérant pour une durée indéterminée:

Madame Annie COUTRE-PICART, précitée

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour engager la Société en toutes circonstances par sa seule signature dans la limite de l'objet de la Société

Deuxième résolution

le siège social est fixé à:

L-1653 Luxembourg, 2-8 avenue Charles de Gaulle.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signatures.

Référence de publication: 2009136285/105.

(090164861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Lobster S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.800.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.196.

Extract of the written resolution of the sole partner of the company dated on March 27th, 2009

- The resignation of Mr. Peter DAHLBERG as B-Manager is accepted.
- Mr. Mikael SJOGREN, born on November 1st, 1977, Investment Director, professionally residing at 2 More London Riverside, London SE1 2AP, United Kingdom, is appointed for his replacement as B-Manager of the company with immediate effect for an unlimited period.

Certified copy

Suit la traduction française:

Extrait de la résolution prise par l'associé unique en date du 27 mars 2009

- La démission de M. Peter DAHLBERG en tant que gérant de catégorie B est acceptée.
- M. Mikael SJOGREN, né le 1^{er} novembre 1977, Investment Director, résidant professionnellement au 2 More London Riverside, London SE1 2AP, United Kingdom est nommé en tant que gérant de catégorie B de la société avec effet immédiat. Il est nommé pour une durée illimitée.

Certifié conforme

Lobster Sàrl

G. HISLOP / A. GRAZIANO

B-Manager / A-Manager

Référence de publication: 2009136646/24.

(090164770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Vantage Advisors (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 34.080.

Extract of the minutes of the annual general meeting of the Shareholders of the Company held at the registered office of the Company in Luxembourg on 7 October 2009.

The meeting decided to reappoint the Board of Directors and the Auditor for a new period of one year.

The Directors are:

- Dr Rolf Ehlers, Zurich (Switzerland)
- Mr Yves de Vos, Luxembourg (Luxembourg)
- Mrs Helen Anne van Vemde, Zurich (Switzerland)

The Auditor is:

- Ernst & Young S.A. Luxembourg (Luxembourg).

The mandates of the Directors and of the Auditor shall expire immediately after the next annual general meeting of the shareholders.

French translation - Traduction en français

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 7 octobre 2009 au siège de la Société à Luxembourg.

L'assemblée décide de réélire les administrateurs et le réviseur d'entreprises en fonction pour une nouvelle période d'un an.

Les administrateurs sont:

- Dr Rolf Ehlers, Zurich (Switzerland)
- Mr Yves de Vos, Luxembourg (Luxembourg)
- Mme Helen Anne van Vemde, Zurich (Switzerland)

Le réviseur d'entreprises est:

- Ernst & Young S.A. Luxembourg (Luxembourg)

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises prendront fin immédiatement à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires.

Certified true extract

Yves de Vos / Dr. Rolf Ehlers

Director / Director

Extrait certifié conforme

Yves de Vos / Dr. Rolf Ehlers

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009136770/37.

(090164814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Schneider International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 27.179.

La dénomination exacte de l'associé unique de la société est la suivante:

Schneider International France

S.A.S. société par actions simplifiées

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A., Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009136774/14.

(090164768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Luxconsult, Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 15.625.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 12 mai 2009.

Quatrième résolution:

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée décide:

de reconduire:

- le mandat de Monsieur Emile GILLARDIN pour une durée de 3 ans;
- les mandats de Messieurs Félix BUCHLER et Georges KIEFFER pour une durée d'un an;
- Le mandat du commissaire aux comptes; la société PKF Weber et Bontemps pour une durée d'un an.

d'accepter:

- La démission de Monsieur Michel WARINGO, de son mandat d'administrateur.

De nommer:

- Monsieur Philippe BEISSEL, résident 5, rue G.C. Marshall, L-2181 Luxembourg et Monsieur Michel RUPPERT, résident 26, rue de Windhof, L-8384 Koerich administrateurs de LUXCONSULT SA, pour une durée de 3 ans.

de confirmer:

- Monsieur Félix BUCHLER en tant que Président du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

GILLARDIN Emile, ingénieur diplômé E.P.F.Z., Senningerberg, administrateur et administrateur-délégué,
BUCHLER Félix, ingénieur diplômé E.P.F.Z., Steinsel, administrateur et président,
SCHMITZ Walter, ingénieur diplômé, Wasserliesch, administrateur,
JUNCKER Marc, administrateur de Felgen & Associés, Esch-sur-Alzette, administrateur,
HUBERT Fernand, ingénieur diplômé, Kayl, administrateur,
JAAQUES Victor, ingénieur agronome, Garnich, administrateur,
KIEFFER Georges, ingénieur diplômé E.P.F.Z., Luxembourg, administrateur,
FLESCH Gaston, ingénieur diplômé, Mersch, administrateur,
BEISSEL Philippe, ingénieur diplômé E.P.F.Z., Luxembourg, administrateur,
RUPPERT Michel, ingénieur diplômé E.P.F.Z., Koerich, administrateur.
Luxembourg, Walferdange, administrateur.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

LUXCONSULT SA

FIDUCIAIRE DES P.M.E., Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2009137112/37.

(090165260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Facedogs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 133.788.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte signé en date du 20 octobre 2009 que M. Marco BENAGLI a cédé les 400 parts sociales (quatre cent parts sociales) qu'il détenait dans la société FACEDOGS S.A.R.L. à Mme Laure BOULAY DE LA MEURTHE.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009136801/14.

(090164627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Hotelinvest S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 55.256.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés et du conseil d'administration du 22.09.2009 de la société HOTELINVEST S.A. HOLDING il a été décidé:

1. Les mandats des Administrateurs Monsieur Vladimir EVTUSHENKOV, Monsieur Felix EVTUSHENKOV, Monsieur Emile WIRTZ seront prolongés jusqu'à l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'année 2015.

2. Le mandat de l'Administrateur délégué Monsieur Vladimir EVTUSHENKOV sera prolongé jusqu'à l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'année 2015.

3. Le mandat du Commissaire aux Comptes, INVEST CONTROL SARL sera prolongé jusqu'à l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'année 2015.

Luxembourg, le 22.09.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009136701/16.

(090165138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Warner Chilcott Intermediate (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 401.350,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 105.415.

Extrait des résolutions prise par l'associé unique en date du 22 octobre 2009

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme Madame Christine FIORE, née le 6 avril 1966 en Illinois (USA), résidant professionnellement au 100 Enterprise Drive Rockaway, NJ 07866 (USA) au poste de gérant de la Société pour une durée illimitée avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009136546/16.

(090165023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

CIPFIA, Compagnie Internationale de Participations et de Financements pour l'Industrie en Afrique, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 128.916.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 novembre 2008

L'Assemblée prend acte de la démission de son poste d'Administrateur de Monsieur Ahmad Zein.

L'Assemblée nomme en remplacement Monsieur Roland El Chab demeurant 20, rue Paul Bert à F-92800 Puteaux, son mandat se terminera avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes au 31.12.2009.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2008.

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009136642/17.

(090164850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Hawthorn Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 140.639.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration de la société tenue en date du 12 octobre 2009 que Maître Karine MASTINU, avocate, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle a été cooptée aux fonctions d'administrateur de la société en remplacement de Maître Lydie LORANG, démissionnaire.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009136530/17.

(090164399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Beta DB Lindsell Limited S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 137.436.

—
Vente des parts

Il résulte du contrat de vente des parts sociales daté du 25 février 2008 que Alpha Lindsell Limited, une société à responsabilité limitée régie par le droit de Gibraltar, ayant son siège social à 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, enregistrée au Companies House, Gibraltar sous le numéro 100307, qui est l'associé commanditaire de la Société, a vendu les dix (10) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Lindsell Malta Investments Limited, une société à responsabilité limitée de droit maltais avec siège social à 33, St Barbara's Bastion, Valetta VLT 1961 Malta, enregistrée au Register of Companies, Malta sous le numéro C-43605, avec effet au 25 février 2008 de telle sorte que Lindsell Malta Investments Limited devienne le seul associé commanditaire de la Société.

Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Signé par l'associé commandité

DB Lindsell Limited

Signature

Cheam Directors Limited

Référence de publication: 2009136643/21.

(090164843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

PAUL International, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 65.534.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PAUL International

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009136644/12.

(090165076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Microsoft Investholding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial,

(anc. Microsoft Participations Group S.à.r.l.).

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 81.858.

L'an deux mille neuf, le cinq octobre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée - holding "MACROSOFT PARTICIPATIONS GROUP, S.à R.L.", ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, niveau 2, R.C.S. Luxembourg section B numéro 81.858, constituée suivant acte reçu le 23 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1038 du 20 novembre 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jan Herman VAN LEUVENHEIM, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) parts sociales, composant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2009.

2) Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la société relatif à l'objet social.

3) Changement de la dénomination de la société en "MACROSOFT INVESTHOLDING S.à R.L.", société de gestion de patrimoine familial (SPF).

4) Modification subséquente du 1^{er} paragraphe de l'article 2 des statuts.

5) Modification de l'article 17 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2009.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1 (objet) des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

105623

Troisième résolution:

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en "MACROSOFT INVESTHOLDING S.à R.L.", société de gestion de patrimoine familial (SPF).

Quatrième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il est régi par les présents statuts une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dénommée "MACROSOFT INVESTHOLDING S.à R.L.", société de gestion de patrimoine familial (SPF).

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la loi du 18 septembre 1933 et leurs modifications ultérieures, dont la loi du 28 décembre 1992, ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: V. LEUVENHEIM, R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 12 octobre 2009. Relation: LAC/2009/42299. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 16 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009136859/79.

(090165465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Electrabel Invest Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 5.222.

L'an deux mille neuf, le six octobre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise "ELECTRABEL INVEST LUXEMBOURG", ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 5.222, constituée suivant acte reçu le 24 avril 1953, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 49 du 28 mai 1953.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Saliha MERINI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les membres du bureau et le notaire soussigné. La liste de présence et les procurations paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 2.562.341 (deux millions cinq cent soixante-deux mille trois cent quarante et une) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 274.500.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 50.811.648,15 à EUR 325.311.648,15 par l'émission de 13.842.546 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, par apport en numéraire.

2.- Modification afférente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 274.500.000,- (deux cent soixante-quatorze millions cinq cent mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 50.811.648,15 (cinquante millions huit cent onze mille six cent quarante-huit Euros et quinze cents) à EUR 325.311.648,15 (trois cent vingt-cinq millions trois cent onze mille six cent quarante-huit Euros et quinze cents) par l'émission de 13.842.546 (treize millions huit cent quarante-deux mille cinq cent quarante-six) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, par apport en numéraire.

Deuxième résolution:

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 13.842.546 (treize millions huit cent quarante-deux mille cinq cent quarante-six) actions nouvelles, les actionnaires majoritaires:

a) ELECTRABEL FINANCE AND TREASURY MANAGEMENT, établie à L-1930 Luxembourg, Avenue de Liberté, inscrite au RCS Luxembourg, Section B numéro 90.439, succursale de ELECTRABEL S.A., ayant son siège social à B-1000 Bruxelles (Belgique), 8, Boulevard du Régent: pour 6.709.482 (six millions sept cent neuf mille quatre cent quatre-vingt-deux) actions nouvelles;

b) la société coopérative à responsabilité limitée TEVEO, une société de droit belge, ayant son siège social à B-1000 Bruxelles, 8, Boulevard du Régent: pour 7.133.064 (sept millions cent trente-trois mille soixante-quatre) actions nouvelles.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite sont intervenues les souscriptrices prénommées, représentées par Madame Saliha MERTNI, prénommée, en vertu de procurations dont mention ci-avant;

lesquelles ont déclaré souscrire aux 13.842.546 (treize millions huit cent quarante-deux mille cinq cent quarante-six) actions nouvelles, chacune le nombre pour lequel elle a été admise, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 274.500.000,- (deux cent soixante-quatorze millions cinq cent mille Euros).

Troisième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social souscrit est fixé à EUR 325.311.648,15 (trois cent vingt-cinq millions trois cent onze mille six cent quarante-huit Euros et quinze cents), représenté par 16.404.887 (seize millions quatre cent quatre mille huit cent quatre-vingt-sept) actions, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. MERINI, H. JANSSEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 09 octobre 2009. Relation: LAC/2009/41888. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur ff. (signé): Frank SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009136889/75.

(090165693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Alpha DB Lindsell Limited S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 136.966.

Vente des parts

Il résulte du contrat de vente des parts sociales daté du 25 février 2008 que Alpha Lindsell Limited, une société à responsabilité limitée régie par le droit de Gibraltar, ayant son siège social à 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, enregistrée

au Companies House, Gibraltar sous le numéro 100307, qui est l'associé commanditaire de la Société, a vendu les dix (10) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Lindsell Malta Investments Limited, une société à responsabilité limitée de droit maltais avec siège social à 33, St Barbara's Bastion, Valetta VLT 1961 Malta, enregistrée au Register of Companies, Malta sous le numéro C-43605, avec effet au 25 février 2008 de telle sorte que Lindsell Malta Investments Limited devienne le seul associé commanditaire de la Société.

Luxembourg, le 14 octobre 2009.
Pour extrait conforme
Signé par l'associé commandité
DB Lindsell Limited
Signature
Cheam Directors Limited

Référence de publication: 2009136645/21.

(090164838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Corsair III Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 124.059.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Corsair III Investments (Luxembourg) S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009136647/12.

(090165073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Yacuba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 142.106.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 13 juillet 2009

- la démission de Monsieur Maâmar DOUAÏDIA en tant qu'Administrateur est actée avec effet au 13 juillet 2009.
- La co-optation de Monsieur Fabio GASPERONI, employé privé, née la 4 août 1978, à Rome, Italie, en remplacement de Monsieur Maâmar DOUAÏDIA, Administrateur démissionnaire est acceptée. Monsieur Fabio GASPERONI demeure professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.
- Monsieur Fabio GASPERONI terminera le mandat de Monsieur Maâmar DOUAÏDIA soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 13 juillet 2009.
Certifié sincère et conforme
YACUBA S.A.
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009136651/19.

(090164748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

I.B.L. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 32, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 27.007.

Il résulte de l'Assemblée Extraordinaire des Actionnaires et de la réunion du Conseil d'Administration du 1^{er} juillet 2009

1. Acceptation de la démission de FIM & PARTNERS BVBA comme administrateur délégué et administrateur
2. Nomination de Monsieur Theo Vandercappellen, Populierenstraat, 47, B-3511 HASSELT comme administrateur pour une durée de 6 ans.

Luxembourg, le 23 septembre 2009.
Pour la société I.B.L. Luxembourg S.A.
Fiduciaire F.O.R.I.G. SC
Signature

Référence de publication: 2009136696/17.

(090164586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

BROCKMONT International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 38.068.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BROCKMONT International S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009136652/12.

(090165071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Corsair III Benelux Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 124.071.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Corsair III Benelux Investments S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009136656/12.

(090165061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Co-Investor (Lux) Beteiligungs-Gesellschaft, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 129.239.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung
der Aktionäre die am 10. Juni 2009 in Luxemburg stattfand*

1. Die Ordentliche Generalversammlung beschließt die folgenden Personen mit Wirkung vom 10. Juni 2009 bis zur Ordentlichen Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Co-Investor (Lux) Beteiligungs-Gesellschaft für das am 31. Dezember 2009 endende Geschäftsjahr abstimmt, wieder bzw. endgültig zum Verwaltungsrat zu ernennen:

- Herrn Hans-Dieter Rempel (Verwaltungsratsmitglied und Vorsitzender)
- Herrn Volkhard Mett (Verwaltungsratsmitglied)
- Herrn Franz-Josef Lerdo (Verwaltungsratsmitglied)

Das Verwaltungsratsmitglied Volkhard Mett, geboren am 29. Juni 1953 in Drochtersen-Krautsand, Deutschland, wird richtigerweise „Volkhard“ geschrieben.

2. Mit dem Zeitpunkt der Ordentlichen Generalversammlung ist das Mandat des Wirtschaftsprüfers Deloitte S.A. abgelaufen. Das Mandat soll nicht verlängert werden.

Die Ordentliche Generalversammlung beschließt daher den Wirtschaftsprüfer, BDO Audit, mit Gesellschaftssitz in 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg zum Wirtschaftsprüfer der Co-Investor (Lux) Beteiligungs-Gesellschaft mit Wirkung vom 10. Juni 2009 bis zur Ordentlichen Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Co-Investor (Lux) Beteiligungs-Gesellschaft für das am 31. Dezember 2009 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 23. Oktober 2009.

*Für die Co-Investor (Lux) Beteiligungs-Gesellschaft
Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.
Die Zentralverwaltungsstelle
Manfred Dietrich / Diane Wolf*

Référence de publication: 2009136786/30.

(090164609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Real Estate Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 116.082.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un gérant

Référence de publication: 2009136678/12.

(090164896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Real Estate Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 116.082.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un gérant

Référence de publication: 2009136679/12.

(090164895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

White Peacock Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 148.848.

STATUTES

In the year two thousand nine, on the eight day of October.

Before us Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste R.C.S. Luxembourg B 37.974, here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter, by virtue of a proxy delivered under private seal on the 23rd day of September 2009. Said proxy after having been initialed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached by the present deed.

Such appearing party, represented as there above mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular

acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "White Peacock Sari".

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg City by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12.500,- EUR) divided into one hundred (100) share quotas of ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (125,- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not to be partners. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance").

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are physically present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting. The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting. In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2010.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately ONE THOUSAND TWO HUNDRED AND FIFTY EURO (1,250.- EUR).

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by one manager: LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its sole signature.

2) The address of the corporation is in L-1653 Luxembourg, 2-8 avenue Charles de Gaulle.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le huit octobre.

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg Ville.

A COMPARU:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20 rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974, ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 23 octobre 2009, laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexé aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les "Sociétés Apparentées"). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "White Peacock Sàrl".

Art. 5. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CENT CENT EUROS (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient physiquement présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions

pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé (s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société. Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENT

EUROS (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (1.250,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par un gérant:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-1653 Luxembourg, 2-8 avenue Charles de Gaulle.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. MAYER, P. DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 octobre 2009. Relation: LAC/2009/42722. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009136897/300.

(090165823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Taurus Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 127.125.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf.

Le seize octobre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société à responsabilité limitée TAURUS PROPERTIES HOLDING S.à r.l., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare (Grand-Duché de Luxembourg), R.C.S. Luxembourg numéro B127165,

ici dûment représentée par Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert comptable, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, par son mandataire prénommé, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée actuelle de TAURUS PROPERTIES S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, R.C.S. Luxembourg numéro B127125, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 20 avril 2007, publié au Mémorial C numéro 1180 du 16 juin 2007,

avec un capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune;

et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège de la société à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Troisième résolution

L'associée unique décide de nommer comme liquidateur de la société:

La société de droit panaméen DAHLIA COMPANY INC., avec siège social à Panama-City, Via Espana, Elvira Mendez Street, Delta Tower, 14th Floor (République de Panama), immatriculée sous le numéro 598510.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'associée unique dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Quatrième résolution

L'associée unique décide de donner décharge pleine et entière aux gérants de la société à savoir Messieurs Christian BUHLMANN, Alexandre TASKIRAN, Thierry TRIBOULOT, David HEANEY et Martin PUGH, pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise, à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Suit la version en langue anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and nine.

On the sixteenth of October.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The limited liability company TAURUS PROPERTIES HOLDING S.à r.l., having its registered office in L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare (Grand-Duchy of Luxembourg), R.C.S. Luxembourg B127165,

here duly represented by Mr Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through its mandatory, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole actual partner of TAURUS PROPERTIES S.à r.l., a limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office in L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, R.C.S. Luxembourg number B127125, incorporated by deed of the undersigned notary on the 20th of April 2007, published in the Memorial C number 1180 of the 16th of June 2007,

with a share capital of twelve thousand five hundred euro (12,500.-EUR), represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each,

and that it has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to transfer the registered office of the company to L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

Second resolution

The sole shareholder decides to dissolve the company and to put it into liquidation.

Third resolution

The sole shareholder decides to appoint as liquidator of the company: The company under the laws of Panama DAHLIA COMPANY INC., with registered office in Panama-City, Via Espana, Elvira Mendez Street, Delta Tower, 14th Floor (Republic of Panama), registered under the number 598510.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, in particular all the powers provided for by articles 144 and following of the law concerning commercial companies, without having to ask for authorization of the sole shareholder in the cases provided for by law.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to give full discharge to the managers of the company namely Christian BUHLMANN, Alexandre TASKIRAN, Thierry TRIBOULOT, David HEANEY and Martin PUGH for the performance of their mandates until this day.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand euro.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder person signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

Signé: TASKIRAN; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 26 octobre 2009. Relation GRE/2009/3876. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 28 octobre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009136875/98.

(090165314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Polish Equity Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 147.668.

—
EXTRAIT

Madame Nora Lee Notzon, née au Texas (U.S.A.), le 5 mars 1973, demeurant à 4, Sloane Square SW1W 8AE Londres (Grande-Bretagne), a démissionné de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 29 septembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009136691/15.

(090164444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Angel Management (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 123.178.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf.

Le seize octobre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société à responsabilité limitée ANGEL ONE (LUX) S.à r.l., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare (Grand-Duché de Luxembourg), R.C.S. Luxembourg numéro B123184,

ici dûment représentée par Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert comptable, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, par son mandataire prénommé, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée actuelle de ANGEL MANAGEMENT (LUX) S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, R.C.S. Luxembourg numéro B123178, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 15 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 295 du 3 mars 2007,

avec un capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune;

et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège de la société à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Troisième résolution

L'associée unique décide de nommer comme liquidateur de la société:

La société de droit panaméen DAHLIA COMPANY INC., avec siège social à Panama-City, Via Espana, Elvira Mendez Street, Delta Tower, 14th Floor (République de Panama), immatriculée sous le numéro 598510.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'associée unique dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

105636

Quatrième résolution

L'associée unique décide de donner décharge pleine et entière aux gérants de la société à savoir Messieurs Christian BÜHLMANN, Alexandre TASKIRAN, Thierry TRIBOULOT, David HEANEY et Martin PUGH, pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise, à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Suit la version en langue anglaise du texte qui précède;

In the year two thousand and nine.

On the sixteenth of October.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The limited liability company ANGEL ONE (LUX) S.à r.l., having its registered office in L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare (Grand Duchy of Luxembourg), R.C.S. Luxembourg B123184,

here duly represented by Mr Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, residing professionally in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through its mandatory, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole actual partner of ANGEL MANAGEMENT (LUX) S.à r.l., a limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office in L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, R.C.S. Luxembourg number B123178, incorporated by deed of the undersigned notary on the 15th of December 2006, published in the Mémorial C number 295 of the 3rd of March 2007,

with a share capital of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each,

and that it has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to transfer the registered office of the company to L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

Second resolution

The sole shareholder decides to dissolve the company and to put it into liquidation.

Third resolution

The sole shareholder decides to appoint as liquidator of the company: The company under the laws of Panama DAHLIA COMPANY INC., with registered office in Panama-City, Via Espana, Elvira Mendez Street, Delta Tower, 14th Floor (Republic of Panama), registered under the number 598510.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, in particular all the powers provided for by articles 144 and following of the law concerning commercial companies, without having to ask for authorization of the sole shareholder in the cases provided for by law.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to give full discharge to the managers of the company namely Christian BÜHLMANN, Alexandre TASKIRAN, Thierry TRIBOULOT, David HEANEY and Martin PUGH for the performance of their mandates until this day.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand euro.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder person signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

Signé: TASKIRAN; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 26 octobre 2009. Relation GRE/2009/3879. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 28 octobre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009136877/99.

(090165228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Crescent Euro Self Storage Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 100.681.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of October.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Crescent Euro Self Storage Investments II S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B100681, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on 29 April 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 705 dated 8 July 2004 (the Company). The articles of association of Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, prenamed, on 20 April 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1025 dated 18 May 2009.

There appeared:

CRESCENT EURO SELF STORAGE US INVESTMENTS II LLC, a company governed by the laws of the Delaware, with registered office at Corporation Trust Center, 209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, registered in Delaware, under number SRV 040278711 - 3791216,

hereby represented by Mr Alain Thill, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to cancel one category of Directors; ie C Directors.

As a consequence, Article 15 of the Company's Articles of Incorporation, has been modified as follows:

" **Art. 15. Representation.** The Company will be bound towards third parties in all matters by the joint signature of one A Director and one B Director or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such power."

Second resolution

The sole shareholder resolves to appoint Mr Antoine Berckmans, private employee, born in Uccle (Belgium) on June 19, 1978, with professional address in L-5365 Munsbach, 6C Parc d'Activités Syrdall as B Director.

Third resolution

The sole shareholder states that the Board of Directors of the Company is composed as follows:

A Director:

- Mr Olivier Dorier, Company Director, born in Saint-Remy (France) on 25 September 1968, with professional address in L-5365 Munsbach, 6C Parc d'Activités Syrdall.

B Directors:

- Mr Henry A. Thompson, lawyer, born in Egypt on 16 November 1951, with professional address in 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom;
- Mr Mohammed Chowdhury, banker, born in Sylhet (Bangladesh) on 8 December 1967, residing in Villa 15, Gate 30, Avenue 35, Janabiyah 561, Bahrain;
- Mrs Emira Soccoro, economist, born in Puerto La Cruz (Venezuela) on 12 July 1970, with professional address in 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom;
- Mr Antoine Berckmans, private employee, born in Uccle (Belgium) on 19 June 1978, with professional address at L-5365 Munsbach, 6C Parc d'Activités Syrdall.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Junglinster, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, the said proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seize octobre.

Par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Crescent Euro Self Storage Investments II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B100681, constituée le 29 avril 2004 par acte de Maître Jean Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 705 en date du 8 juillet 2004 (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par Maître Jean Seckler, prénommé, en date du 20 avril 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1025 en date du 18 mai 2009.

A comparu:

Crescent Euro Self Storage US Investments II LLC, une société organisée selon les lois de Delaware, avec siège social à Corporation Trust Center, 209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du registre de Delaware sous le numéro SRV 040278711 -3791216,

valablement représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'annuler une catégorie d'Administrateurs: à savoir Administrateurs C.

Les associés décident de modifier en conséquence l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 15. Représentation de la société.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B, ou, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir."

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer Monsieur Antoine Berckmans, employé privé, né à Uccle (Belgique) le 19 juin 1978, demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, comme Administrateur B.

Troisième résolution

L'associé unique constate que le Conseil d'Administration est constitué de la manière suivante:

Administrateur A:

- Monsieur Olivier Dorier, directeur de sociétés, né à Saint-Remy (France) le 25 septembre 1968, demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Administrateurs B:

- Monsieur Henry A. Thompson, avocat, né en Egypte le 16 novembre 1961, demeurant professionnellement à 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, Royaume-Uni;

- Monsieur Mohammed Chowdhury, banquier, né à Sylhet (Bangladesh) le 8 décembre 1967, demeurant à Villa 15, Gate 30, Avenue 35, Janabiyah 561, Bahrain;

- Madame Emira Soccoro, économiste, né à Puerto La Cruz (Venezuela) le 12 juillet 1970, demeurant professionnellement à 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, Royaume-Uni;

- Monsieur Antoine Berckmans, employé privé, né à Uccie (Belgique) le 19 juin 1978, demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: THILL - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 26 octobre 2009. Relation GRE/2009/3897. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 28 octobre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009136913/111.

(090165635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Goldman & Company Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 98.435.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés et du conseil d'administration du 22.09.2009 de la société GOLDMAN & COMPANY HOLDING S.A. il a été décidé:

1. Les mandats des Administrateurs Madame Carole GIOVANNACCI, Monsieur Michael ERNZERHOF, Monsieur Emile WIRTZ seront prolongés jusqu'à l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'année 2015.

2. Le mandat de l'Administrateur délégué Monsieur Emile WIRTZ sera prolongé jusqu'à l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'année 2015.

3. Le mandat du Commissaire aux Comptes, INVEST CONTROL SARL sera prolongé jusqu'à l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'année 2015.

Luxembourg, le 22.09.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009136702/16.

(090165132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Aerium QUELBUILD S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 108.969.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009136686/10.

(090164929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Aerium QUELBUILD S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 108.969.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009136688/10.

(090164927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

B.G. Assur, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 142.341.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur David BERTIAUX, né le 16 avril 1971 à Mons (Belgique), gérant, demeurant au 212 rue des Déportés, B-7061 Casteau,

ici représenté par Monsieur Manuel HACK, maître ès sciences économiques, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée.

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle personne comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Qu'elle est la seule et unique associée de la société "B.G. ASSUR" (la "Société") une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 142341, constituée suivant acte reçu par notaire soussigné en date du 8 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 30 octobre 2008, sous le numéro 2651 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 1^{er} octobre 2009, sous le numéro 1905;

2.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, intégralement libérées;

3.- Qu'en tant qu'associé unique la partie comparante prémentionnée déclare dissoudre ladite Société avec effet immédiat.

4.- Que l'associé unique, en sa qualité de détenteur unique des parts sociales de la Société déclare avoir reçu tous les actifs de la Société et qu'il prendra en charge tout le passif de la Société qu'il soit occulte et inconnu à ce moment;

5.- Que partant la Société soit et est par le présent acte liquidée;

6.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;

7.- Que les livres, documents et pièces relatifs à la Société resteront conservés durant cinq ans au 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, et

8.- Que l'associé unique déclare prendre à sa charge tous les frais résultant du présent acte.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la partie comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. HACK, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12736. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009136876/44.

(090165309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Sutron Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 148.821.

—
STATUTES

In the year two thousand nine, on the nineteenth of October.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Homelektro Limited, a company established and having its registered office in 4/F Tai Po Industrial Estate, 2-4, Dai Wang Street, Tai Po, Hong Kong, registered at the Register of Hong Kong under the number 1220639, here represented by Mr Marc VAN HOEK, on behalf of a proxy given in Hong Kong on September 22nd, 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing party has decided to form a company in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of "Sutron Europe S.A."

The registered office is established in Luxembourg-City.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

It may participate in the creation, development, management, control and sale of any company or enterprise, notably it may further acquire, administrate and sell a portfolio of patents, licenses, trademarks, designs, know how and/or intellectual or industrial property rights of any nature whatsoever as the Company shall deem fit, and generally hold, manage, develop, sell or dispose of the same whole or the part, for such consideration as the Company may think fit.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The corporate capital is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into one thousand (1.000) shares with a par-value of thirty-one Euro (EUR 31.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The corporate share capital may be increased from its present amount up to three hundred ten thousand Euro (EUR 310,000.-) by the creation and issue of new additional shares of a par value of thirty-one Euro (EUR 31.-) each.

The board of directors is fully authorised and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorised capital, which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Moreover, the Board of Directors is authorised to issue convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorised capital. The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions, which may be related to such, bond issue. A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not to be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of

director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on 1st January and shall end on 31st December.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the third Thursday of June at 9.30 a.m..

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitional dispositions

1. The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on December 31st, 2009.
2. The first annual general meeting shall be held in 2010.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

Homelektro Limited	1,000 shares
Total:	1,000 shares

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-)

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named person, representing the entire subscribed capital has proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, he has passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is set at three (3) and that of the auditors at 1 (one).
2. The following persons are appointed directors:
 - a) Mr Sidney CHENG, Managing Director, born on February 20th, 1964 in Hong Kong, residing at G/F 34, Kadoorie Avenue, Ho Man Tin, Hong Kong;
 - b) Mr Chin Nam TSANG, General Manager, born on November 1st, 1960 in Hong Kong, residing at Flat/Rm 127, 6/F, Grand Court, 109-135, Kadoorie Avenue, Mongkok, Hong Kong;
 - c) Mr Ka Wai Thomas IP, Financial Controller, born on October 30th, 1966 in Hong Kong, residing at 40/D, block 7, East Point City, Tseung Kwan O, Hong Kong.
3. Has been appointed auditor:
Luxfiducia S.à r.l. having its registered office in L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under number B 71.529.
4. The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2015.
5. The registered office will be fixed at L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mil neuf, le dix-neuf octobre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Homelektro, une société établie et ayant son siège social au 4/F Tai PO Industrial Estate, 2-4, Dai Wang Street, Tai Po, Hong Kong, enregistrée au Registre de Hong Kong sous le numéro 1220639, ici représentée par Monsieur Marc VAN HOEK, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Hong Kong le 22 septembre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "Sutron Europe S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion, au contrôle et à la vente de n'importe quelle société ou entreprise. Elle peut de plus acquérir, administrer et vendre un portefeuille de brevets, licences, marques déposées, modèles, savoir-faire et/ou autres droits de propriété industrielle ou intellectuelle de n'importe quelle nature ou origine, que la Société jugera approprié et plus généralement le détenir, le gérer, le développer, le vendre ou en disposer, en tout ou en partie aux conditions que la société jugera appropriées.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à trois cent dix mille euros (EUR 310.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième jeudi du mois de juin à 9.30 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009

2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les actions comme suit:

Homelektro Limited	1.000 actions
Total:	1.000 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

105646

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à 1 (un).
2. Sont appelés à la fonction d'administrateur:
 - a) M. Sidney CHENG, Administrateur, né le 20 février 1964 à Hong Kong, demeurant à G/F 34, Kadoorie Avenue, Ho Man Tin, Hong Kong;
 - b) M. Chin Nam TSANG, Directeur, né le 1^{er} novembre 1960 à Hong Kong, demeurant à Flat/Rm 127, 6/F, Grand Court, 109-135, Kadoorie Avenue, Mongkok, Hong Kong;
 - c) M. Ka Wai Thomas IP, Contrôleur Financier, né le 30 octobre 1966 à Hong Kong, demeurant à 40/D, block 7, East Point City, Tseung Kwan O, Hong Kong.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: Luxfiducia S.à r.l, établie et ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71.529.
- 4) Les mandats de l'administrateur et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2015.
- 5) Le siège social est fixé au L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, connues du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Van Hoek et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 octobre 2009. Relation: LAC/2009/44050. Reçu soixante-quinze euros Eur75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009136869/314.

(090165235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Alcuilux Desox S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9779 Eselborn, 18, Op der Sang, Z.I. Eselborn-Lentzweiler.

R.C.S. Luxembourg B 143.064.

Ausserordentliche Generalversammlung vom 15. Juni 2009

Beschluss der Erhöhung der Verwaltungsratsmitglieder von einer auf drei Personen gewählt bis zum Jahre 2015.

Neubestellt werden Karl Josef Gottschol, geboren am 10.05.1930 in Dortmund, wohnhaft Christian Rohlfstraße 42, D-58089 Hagen, sowie Gabriele Gottschol-Baasner, geboren am 15.07.1952 in Aachen, wohnhaft Turmstr. 57, D-58099 Hagen. Herr Ralph Gottschol wird zum Administrateur délégué und Präsident des Verwaltungsrates gewählt.

Unterschrift.

Référence de publication: 2009136742/13.

(090165160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Caret Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.334.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009136700/10.

(090164981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

CARET Land S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 122.449.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009136703/10.

(090164977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Caret Berzig S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.270.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009136706/10.

(090164974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

JER Manhattan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 116.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Martin Eckel

Mandataire

Référence de publication: 2009136740/11.

(090165040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

John K. S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 120.204.

FIDALUX S.A., auprès de laquelle la Société Anonyme JOHN K S.A. a établi son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a décidé de dénoncer avec effet immédiat tout office de domiciliation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2009.

FIDALUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2009136722/12.

(090164883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Terra Mundus Solar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 145.276.

—
EXTRAIT

La dénomination de l'associé unique de la Société a changé. Il convient désormais de noter Terra Mundus Equity Solutions Limited et non Copex Equity Solutions Limited.

Luxembourg, le 04/09/2009.

Pour extrait conforme

Marjoleine Van Oort

Référence de publication: 2009136695/14.

(090164458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

VFS Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 4, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 71.208.

Il résulte de l'Assemblée Générale de la Société tenue en date du 16 octobre 2009 que l'associé unique a pris la décision suivante:

- Démission de M. Gérard Bruno Hardy de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 26 juin 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VFS EUROPE SARL

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009136720/16.

(090164901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

JER Manhattan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 116.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Martin Eckel

Mandataire

Référence de publication: 2009136737/11.

(090165043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Callysto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 81.098.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2005 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Signature

Référence de publication: 2009136915/12.

(090165327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.